



MINISTÈRE DE LA COMMUNICATION ET MEDIAS

Le Ministre

COMPTE-RENDU DE LA QUATRIEME REUNION EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL DES MINISTRES

Mercredi 20 mai 2026

Son Excellence Monsieur le Président de la République, Chef de l'Etat, Félix-Antoine TSHISEKEDI TSHILOMBO, a présidé, ce mercredi 20 mai 2026, à la Cité de l'Union Africaine à Kinshasa, la quatrième réunion extraordinaire du Conseil des Ministres du Gouvernement de la République.

Trois (03) points étaient inscrits à l'ordre du jour, à savoir :

- I. *Communication du Président de la République, Chef de l'Etat ;*
- II. *Points d'information ;*
- III. *Examen et adoption d'un texte.*

I. COMMUNICATION DU PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE

La communication du Président de la République, Chef de l'Etat a porté sur un seul point, à savoir :

1. La gestion de crise structurée de la maladie à virus Ebola

Suite à la résurgence de la maladie à virus Ebola dans certaines zones des provinces du Nord-Kivu et de l'Ituri, le Président de la République avait convoqué et présidé, dans la nuit du 18 mai 2026 à la Cité de l'Union Africaine, une réunion de crise en présence de la Première Ministre, des Ministres sectoriels concernés ainsi que du Directeur Général de l'Institut National de Recherche Biomédicale (INRB).

A cette occasion, le Ministre de la Santé Publique, Hygiène et Prévoyance Sociale, revenant d'une mission en province de l'Ituri, lui a présenté un rapport préliminaire et les mécanismes de prise en charge ad hoc déjà activés.



Face à cette situation préoccupante, il avait instruit le Gouvernement de mettre immédiatement en œuvre toutes les mesures nécessaires afin de renforcer la riposte sanitaire, de contenir la propagation de la maladie et d'assurer une prise en charge rapide, coordonnée et efficace des populations concernées.

En complément des dispositions déjà engagées par le Ministre de la Santé Publique, Hygiène et Prévoyance Sociale, il a ordonné le renforcement immédiat du dispositif national de veille sanitaire, du contrôle épidémiologique, des capacités de dépistage, des mécanismes d'isolement et de prise en charge des cas, ainsi que de la sécurisation des équipes médicales et des structures sanitaires dans les zones affectées.

Le Gouvernement devra mettre en place, sans délai, un protocole renforcé de mesures barrières applicable dans les espaces publics, administratifs, scolaires, universitaires, sanitaires, religieux et communautaires, accompagné d'une vaste campagne nationale de sensibilisation et de communication de crise destinée à informer, rassurer et mobiliser efficacement nos populations.

A cet effet, il a instruit le Ministre de la Communication, Médias et Porte-Parole du Gouvernement à activer tous les canaux de communication disponibles, notamment les radios communautaires, télévisions, plateformes numériques, services de messagerie et dispositifs de proximité, afin d'assurer une diffusion massive et continue des messages de prévention sur toute l'étendue du territoire national.

Le Président de la République a chargé également la Ministre d'Etat, Ministre de l'Education Nationale et Nouvelle Citoyenneté, ainsi que la Ministre de l'Enseignement Supérieur, Universitaire, Recherche Scientifique et Innovations, d'organiser, en coordination avec le Ministre de la Santé Publique, Hygiène et Prévoyance Sociale, des campagnes spécifiques de sensibilisation dans les milieux scolaires, universitaires et académiques.

Il a invité, par ailleurs, les confessions religieuses et les responsables des Eglises à contribuer activement à la sensibilisation de leurs fidèles sur le respect strict des mesures de prévention et des comportements responsables à adopter face à cette menace sanitaire.



Sur le plan financier, le Président de la République a instruit particulièrement le Ministre des Finances à faire constamment diligence dans la mobilisation rapide et adéquate des ressources nécessaires pour répondre à toutes les sollicitations liées à la riposte et garantir la continuité des opérations sanitaires sur le terrain.

Par ailleurs, le Gouvernement devrait intensifier les démarches auprès des partenaires techniques et financiers ainsi que des bailleurs de fonds traditionnels, en vue d'obtenir un accompagnement, sous la coordination du Ministre de la Santé Publique, Hygiène et Prévoyance Sociale, en soutien aux efforts nationaux de lutte contre cette épidémie.

Le Président de la République a tenu à rappeler que la République Démocratique du Congo fait face à sa dix-septième épidémie de la maladie à virus Ebola.

Notre pays dispose aujourd'hui d'une expérience avérée, d'une expertise scientifique reconnue et de capacités opérationnelles qui nous permettent d'organiser efficacement la riposte et de renforcer notre résilience face à cette menace.

Le Ministre de la Santé Publique, Hygiène et Prévoyance Sociale est appelé à présenter, de manière quotidienne, un rapport détaillé sur l'évolution de la situation épidémiologique ainsi que sur l'état d'exécution des mesures arrêtées dans le cadre de cette riposte nationale.

II. POINTS D'INFORMATION

II.1. Etat et administration du territoire

Le Vice-Premier Ministre, Ministre de l'Intérieur, Sécurité, Décentralisation et Affaires Coutumières a présenté au Conseil, le rapport sur l'état et l'administration du territoire national.

L'état d'esprit de la population a été marqué notamment par la résurgence de l'épidémie d'Ebola dans certains coins des provinces de l'Ituri et du Nord-Kivu et contre laquelle une riposte structurée a été engagée.



Sur le plan politique, le Vice-Premier Ministre, Ministre de l'Intérieur, Sécurité, Décentralisation et Affaires Coutumières a instruit les services de sécurité pour assurer le respect strict des instructions données par la Haute Hiérarchie au cours de la 67^{ème} réunion du Conseil des Ministres contre les velléités d'instabilité observées dans certaines provinces, notamment le Sud-Kivu, le Kongo Central, la Tshuapa, l'Equateur et le Maniema.

Par ailleurs, il a informé le Conseil de la régularisation de la situation administrative de près de 95.000 sous-officiers de la Police Nationale qui viennent de bénéficier des promotions en grade, après plus de 13 ans d'attente. Cette action du Gouvernement traduit clairement la volonté affichée du Chef de l'Etat de renforcer le moral des policiers afin de leur permettre de remplir pleinement leurs missions.

Pour conclure, le Vice-Premier Ministre, Ministre de l'Intérieur, Sécurité, Décentralisation et Affaires Coutumières a brossé la situation aux frontières avec l'Angola et le Burundi marquée par la poursuite de retours volontaires de nos compatriotes.

Le Conseil a pris acte de ce rapport.

II.2. Situation sécuritaire

Le Vice-Premier Ministre, Ministre de la Défense Nationale et Anciens Combattants a, quant à lui, brossé la situation opérationnelle et sécuritaire en revenant spécifiquement sur les détails concernant les provinces du Nord-Kivu, du Sud-Kivu et de l'Ituri.

En plus du simulacre de retrait des troupes ennemies de la plaine de la Ruzizi, il a été observé le renforcement d'hommes et d'équipements de la coalition M23/AFC/RDF dans les Hauts et Moyens plateaux d'Uvira et Mwenga.

Face à cette posture, nos Forces Armées ont et font systématiquement échec aux attaques de la coalition ennemie pour défendre vaillamment nos populations avec comme bilan : *la neutralisation d'un officier supérieur de l'Armée rwandaise, et la destruction de deux drones de reconnaissance ainsi que d'un dépôt d'armes et des munitions.*



Quant aux terroristes ADF/ISCAP, en plus de leur poursuite, nos Forces ont démantelé un réseau de leurs collaborateurs en saisissant des canons pneumatiques, 86 sacs de chanvre et plusieurs produits chimiques et pharmaceutiques.

Consécutivement à la neutralisation de deux (02) terroristes lors de la récente patrouille de combat lancée en territoire de Mambasa par les unités FARDC et UPDF à Nakota, l'Etat Islamique a revendiqué l'attaque menée près de Biakato dont le bilan fait état de dix (10) civils décapités et de plusieurs otages.

Par ailleurs, face à la nouvelle épidémie d'Ebola qui frappe certaines parties des provinces de l'Ituri et du Nord-Kivu, le Chef d'Etat-Major Général des FARDC est instruit pour imposer les mesures idoines au sein des unités engagées en vue de prévenir la propagation de l'épidémie.

Le Conseil a pris acte de ce rapport.

III. EXAMEN ET ADOPTION D'UN (01) TEXTE

III.1. Projet de Loi de Finances rectificative

Le Vice-Premier Ministre, Ministre du Budget a soumis au Conseil, pour examen et adoption, le projet de Loi de Finances rectificative de l'exercice 2026.

Ce projet de collectif budgétaire traduit la volonté du Gouvernement d'adapter les prévisions initiales à l'évolution récente de la conjoncture économique, aux exigences de soutenabilité des finances publiques et aux priorités nationales.

En effet, ce texte contient un Budget présenté en équilibre, en recettes et en dépenses, à hauteur de 50.295,1 milliards de FC, équivalant à 21,9 milliards de USD et dégageant une régression de 7,4%. Cette régression est portée essentiellement par les ressources extérieures.

Cependant, le gap créé par cette régression a été compensé par les ressources intérieures qui, elles, ont accru, grâce à l'impact positif des nouvelles mesures et réformes implémentées par le Gouvernement, créant de marges pour la prise en charge des besoins liés à la sécurité, à l'action humanitaire ainsi qu'aux investissements.



Il vise donc à aligner les prévisions budgétaires au nouveau cadrage macroéconomique, à intégrer les ressources issues des emprunts extérieurs, notamment les Eurobonds, à soutenir les projets structurants du Gouvernement, dont les infrastructures de base, le Programme présidentiel de promotion de l'emploi et de l'entrepreneuriat des jeunes. Il s'inscrit également dans la poursuite des réformes visant la rationalisation de la parafiscalité et l'assainissement des finances publiques.

Ce projet de budget rectifié constitue un instrument d'ajustement et de pilotage budgétaire destiné à assurer une meilleure adéquation entre les capacités réelles de financement de l'État et les impératifs de l'action publique.

Il reflète, à cet effet, l'engagement du Gouvernement à préserver la stabilité macroéconomique, à consolider l'autonomie financière de l'État et à poursuivre la mise en œuvre de ses priorités stratégiques.

Après débats et délibérations, ce projet de Loi a été adopté.

Commencé à 15h00', la réunion du Conseil des Ministres a pris fin à 15h45'.

Pour le Ministre de la Communication et Médias,
Porte-parole du Gouvernement en mission,
Augustin KIBASSA MALIBA LUBALALA
Ministre de l'Economie Numérique

